

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00884 Numéro SIREN : 440 268 076 Nom ou dénomination : A.C.F. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt 10362

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 100 000	6 100 000		
	Réserves				
	Réserve légale	610 000	610 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	8 336 130	6 606 000	1 730 130	26.19
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	966 447	1 730 130	763 683	44.14
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	16 012 577	15 046 130	966 447	6.42
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104	64	39	60.53
	Dettes fiscales et sociales	4 743	620 025	615 283	99.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	23 207	53 382	30 175	56.53
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	28 053	673 472	645 418	95.83
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	16 040 631	15 719 602	321 028	2.04

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

28 053

673 472

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
ACTIF CIRCULANT	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage			759	1 870	1 111 59.42
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	3 931 980		3 931 980	3 931 980	
	Créances rattachées à des participations	1 699 641		1 699 641	366 058	1 333 583 364.31
	Autres titres immobilisés	50 000	50 000			
Comptes de Régularisation	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	5 686 535	54 155	5 632 380	4 299 908	1 332 472 30.99
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Comptes de Régularisation	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	651 622		651 622	1 804 083	1 152 461 63.88
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	7 802 330		7 802 330	7 412 965	389 365 5.25
	Disponibilités	1 954 229		1 954 229	2 202 582	248 353 11.28
	Charges constatées d'avance (3)	70		70	64	5 8.42
	Total III	10 408 251		10 408 251	11 419 694	1 011 443 8.86
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		16 094 786	54 155	16 040 631	15 719 602	321 028 2.04

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 699 641

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	1 101 467		2 097 514		996 047	47.49
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	28 416		12 956		15 460	119.33
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	22 101		32 522		10 421	32.04
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 151 984		2 142 992		991 008	46.24
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	566				566	
Différences négatives de change	1 315				1 315	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 881				1 881	
2. Résultat financier (V-VI)	1 150 103		2 142 992		992 889	46.33
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	966 451		1 722 413		755 963	43.89
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			9		9	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	470 500		2 821 463		2 350 963	83.32
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	470 500		2 821 472		2 350 972	83.32
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4		1		3	247.27
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	470 500		2 134 113		1 663 613	77.95
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	470 504		2 134 114		1 663 610	77.95
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4		687 358		687 362	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			679 641		679 641	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 622 484		4 964 463		3 341 980	67.32
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	656 037		3 234 333		2 578 296	79.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	966 447		1 730 130		763 683	44.14

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 101 467 2 097 514
566

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			151 399	217 076	65 677	30.26
Impôts, taxes et versements assimilés			2 213	171 582	169 369	98.71
Salaires et traitements			22 468	23 196	727	3.14
Charges sociales			6 421	7 577	1 156	15.26
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 111	1 111		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			40	36	4	11.22
Total des Charges d'exploitation (II)			183 652	420 578	236 926	56.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			183 652	420 578	236 926	56.33
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 040 630.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 966 446.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Créés	Remboursés	En fin
Titres	6 100			6 100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	446 331
Total	446 331

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 727
Autres dettes	23 207
Total	26 934

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	70
Total	70

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le 12/05/2023

LOUSTAUDAUDINE JEAN JACQUES Président



12

Durée de l'exercice précédent*

Neant

* Prix : 1 000,50 en Euros.
Dossier N° 000,50 en Euros.

[illegible]

comp. ind. 11

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Page 5

Désignation de l'entreprise : SAS ACF Participations

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 100 000...)		DA	6 100 000	6 100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
Écart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
Réserve légale (3)		DD	610 000	610 000
Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EI)		DG	8 336 130	6 606 000
Report à nouveau		DH		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	966 447	1 730 130
Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées *		DK		
TOTAL (I)		DL	16 012 577	15 046 130
Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques		DP		
Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR		
Emprunts obligataires convertibles		DS		
Autres emprunts obligataires		DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	104	64
Dettes fiscales et sociales		DY	4 743	620 025
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	23 207	53 382
Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	28 053	673 472
Écarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	16 040 631	15 719 602
Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
Écart de réévaluation libre		ID		
Réserve de réévaluation (1976)		IE		
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		IF		
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	28 053	673 472
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS ACP Participations				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
								biens*
		FG		FH		FI		
								services*
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	151 399 217 076	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 213 171 582	
	Salaires et traitements*					FY	22 468 23 196	
	Charges sociales (10)					FZ	6 421 7 577	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	1 111 1 111	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	40 36	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	183 652 420 578
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(183 652) (420 578)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 101 467 2 097 514	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 416 12 956	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	22 101 32 522	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 151 984 2 142 992	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	566	
	Différences négatives de change					GS	1 315	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 881
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 150 103 2 142 992	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	966 451 1 722 413	

Désignation de l'entreprise : SAS ACF Participations

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			9
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	470 500	2 821 463	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	470 500	2 821 472	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4	1	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	470 500	2 134 113	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	470 504	2 134 114	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4)	687 358	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		679 641	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	1 622 484	4 964 463	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	656 037	3 234 333	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	966 447	1 730 130	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HJQ		
	(3) Dont {	HP	HJQ		
	(3) Dont {	HP	HJQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 101 467	2 097 514	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	566		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	A8				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A9				
	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PRODUITS CESSION ELEMENTS ACTIF				470 500	
VNC IMPOS CEDEES		470 500			
AJUSTEMENT COMPTES TIERS		4			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Pierre ARANGOITS
Christophe CASTAINGS
Commissaires aux Comptes

ACF PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 6 100 000 €
Siège social : 15 avenue de Garris – 64120 SAINT-PALAIS
R.C.S : BAYONNE – 440 268 076

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Ce rapport contient 13 pages (y compris la présente)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la Société par Actions Simplifiée « ACF PARTICIPATIONS »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée « ACF PARTICIPATIONS » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

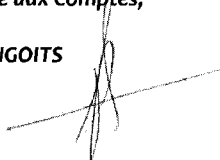
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bayonne, le 11 juin 2023

Pour la SARL BAB AUDIT,
Commissaire aux Comptes,

Pierre ARANGOITS

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

ACF Participations
Société par actions simplifiée
au capital de 6 100 000 euros
Siège social : 15 Avenue de Garris, 64120 ST PALAIS
440 268 076 RCS BAYONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 966 446,84 euros de la manière suivante :

La totalité du résultat de l'exercice, soit 966 446,84 euros, est affectée au compte Autres Réserves passant ainsi de 6 835 530,33 euros à 7 801 977,17 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31.12.2019 :	500 000,00 euros, soit 81,97 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 500 000,00 euros
Exercice clos le 31.12.2020 :	Néant
Exercice clos le 31.12.2021 :	1 500 600,00 euros, soit 246,00 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 500 600,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.


Certifié conforme
Le Président
Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE

ACF Participations
Société par actions simplifiée
au capital de 6 100 000 euros
Siège social : 15 Avenue de Garris, 64120 ST PALAIS
440 268 076 RCS BAYONNE

-7 NOV. 2023

Greffe du Tribunal de commerce
de Bayonne
Villa Circe
1 Avenue Marie-Anne de Neubourg
64100 BAYONNE

Le 25 octobre 2023

ACF Participations (SAS) St Palais/Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan et compte de résultat) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à la collectivité des associés et la résolution votée.

Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire de 45,02 euros pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE